

# Compte rendu du Conseil Municipal de la commune de Sénouillac n° 17 du 25 Juin 2015

**Date de la convocation** : 18 Juin 2015

**Présents** : Bernard FERRET, Maire, Gilles FORT, Adjoint au Maire

Grégory FABRE, Corinne MALBERT, Lorraine FONVIELLE, Christine DURIEZ, Vincent CLASSINE, Jean-Luc SOUQUIÉ, Emmanuel BISTES, Marie-Thérèse PLAGEOLES

**Secrétaire de séance** : Christine DURIEZ

Approbation du compte rendu du précédent Conseil municipal.

Mme Plageoles demande à ce que soit retiré la phrase sur le compte rendu du 28 mai 2015 concernant la délibération sur la Commission Finances « ...et un appel téléphonique... », son explication étant qu'elle n'a pas répondu au téléphone car absente du Tarn.

Avant de démarrer l'ordre du jour, M. le Maire annonce que les élections municipales de Sénouillac auront lieu les 20 et 27 septembre 2015. Il souhaite bonne chance à tous les candidats et demande que ces élections se passent dans le plus grand respect des personnes.

## 1- Délibérations

**Convention avec la commune de Fayssac** : comme l'an passé, la mairie de Fayssac nous demande d'intervenir pour passer l'épaveuse sur une partie de leur commune, leur surface à traiter a été répartie entre les communes de Sénouillac, Cestayrols et de Labastide de Lévis. De plus cette année, ils nous demandent aussi d'intervenir si besoin avec le gyrobroyeur. Le tarif annoncé est de 58 €/heure pour l'épaveuse et de 30 €/heure pour le gyrobroyeur.  
9 pour – 1 contre

**Commission d'appel d'offres** : suite à la démission de Conseillers Municipaux, nous devons nommer de nouveaux membres à la Commission d'Appel d'Offres. Sont proposés : comme titulaire Corinne Malbert et comme suppléants Christine Duriez et Emmanuel Bistes.  
9 pour – 1 abstention

### **Tarifs ALAE multi-site – Année scolaire 2015-2016 :**

ALAE, c'est quoi : c'est un accueil de loisirs fonctionnant dans l'école le matin, le midi et le soir. Il est une structure éducative habilitée pour accueillir de manière habituelle et collective des enfants par des activités de loisirs, à l'exclusion de la formation. Cette habilitation est accordée et contrôlée (fonctionnement, pédagogie) par le Ministère de la Jeunesse et des Sports et elle est soumise à certaines conditions :

- 1- La présence d'un projet éducatif (objectifs, modalités de fonctionnement du centre, présentation des activités proposées aux enfants)
- 2- La présence d'une équipe d'animation qualifiée (directeur et animateurs)
- 3- Le respect d'un taux d'encadrement (animateurs/enfants)
- 4- La présence d'un projet pédagogique élaboré par l'équipe de l'Alaé

Monsieur le Maire en profite pour remercier Marie-Pascale Busquet pour la qualité du travail fourni dans la partie de diagnostic et la mise en place, ainsi que la mairie de Rivières pour le partage de leur expérience

Nous travaillons depuis plusieurs mois sur la phase de mise en place. La constitution du nouveau planning est en cours d'élaboration ; il faut aussi proposer et voter un nouveau tarif pour la rentrée de septembre 2015. Ce tarif doit prendre en compte le quotient familial.

L'Alaé multi-site est obligatoirement encadré par une directrice. Le coût de cette direction sera réparti entre les cinq communes au prorata de l'effectif scolaire. La structure porteuse sera le SSMSP ; c'est le SIVU qui percevra également les aides de la CAF et qui aura en charge le personnel de direction et de secrétariat.

Tarifs Alaé :

Quotient familial	Journée 7h30 à 18h30	Midi 11h45 à 16h30	8h / 17h	Type de forfait
QF 1 < à 600	165	70	120	Forfait Annuel
	16.5	7	12	Forfait mensuel
601 < QF2 < 1000	185	80	140	Forfait Annuel
	18.5	8	14	Forfait mensuel
QF3 > à 1000	205	90	160	Forfait Annuel
	20.5	9	16	Forfait mensuel

Les charges supplémentaires générées par l'Alaé sont estimées à environ à 13 650 €, compensées à égalité par l'aide de la CAF (PSO).

**Le personnel** : dans la mise en place du planning pour l'Alaé, nous devons réorganiser les emplois du temps et augmenter les heures à certains agents.

*Jackie N'Guyen* : aujourd'hui en CDD de droit privé CUI/CAE de 20 heures, son contrat s'achève le 31 juillet 2015 ; il est renouvelable un an de plus. Le Conseil approuve le renouvellement de ce contrat.

*Carine Ségura* : agent non titulaire aujourd'hui en CDD de droit public d'un an (voir Article 3-3, 5° de la loi n° 84-53 du 26.01.1984 modifiée). Dans le cadre de l'Alaé, elle aura la fonction de référente. Nous avons besoin de ses services pour trois heures supplémentaires par semaine. Elle fait 14 heures ; le conseil propose d'augmenter son temps de 3 heures. Son contrat de travail sera donc renouvelé et porté à 17 heures annualisé. Le Conseil approuve le renouvellement de ce contrat.

Dorine Jacq : nous lui avons signifié par lettre recommandée avec AR notre intention de rompre son contrat au 17 août 2015 (voir Article L. 5134-115, Article L.1243-1 et Article L.1232-2 du Code du Travail).

## 2 – Compte rendu des réunions

### ➤ Bilan du Conseil d'école du 19 juin 2015 (Lorraine Fonvielle)

Effectif : 102 (cette année : 105)

9 PS 17 MS : 26 PS MS

13 GS 13CP : 26 GS CP

13 CE1 9 CE2 : 22 CE1 CE2

10 CM1 18 CM2 : 28 CM1 CM2

#### Activités pédagogiques - sorties et rencontres sportives réalisées :

Classe 1: spectacle FOL ; rencontre USEP : orientation

Classe 2 + CE1 de la classe 3: 2 séances de piscine sur les 3 prévues (annulation par manque d'adultes accompagnateurs)

Classe 4: rencontre USEP ultimate et Volenta ; rencontre rugby CM2/ 6<sup>ème</sup> ; nuit de la lecture avec les CE2

#### Ecole :

- la journée Carnaval, en lien avec les NAP
- Production du conte musical " Un tour du monde pas comme les autres"

#### Sorties et rencontres sportives à venir:

Ecole: sortie au Parc australien à côté de Carcassonne.

Bilan des travaux réalisés : salle informatique, aménagement de la cour (tableau et bancs), pose de tableaux dans la salle informatique et dans la classe des CE, les WC sont tous fonctionnels, les stores ont été réparés, l'interrupteur défectueux changé, la sonnette déplacée. Les 5 tables, les 6 chaises et les alèses ont été achetées après le vote du budget.

Les travaux qui restent à faire : le mur de l'école; la fermeture du mur de la cour : prévu cet été. ; le problème de ligne téléphonique : cet été ; les WC handicapés : cet été ; le mur du couloir à peindre et les plinthes à réparer (trouées) : cet été si temps.

#### Demandes enseignantes :

- détecteurs de fumée : il est prévu d'en poser dans le dortoir et dans la pièce de la chaufferie.
- faire des étagères dans les armoires données gracieusement.
- recoller un couvre-joint qui s'enlève dans la classe de Laurie.

Questions diverses : dans le cadre de l'Alaé et à la demande des parents, une surveillance des devoirs pourra être envisagée avec la mise à disposition d'une salle.

#### 📍 Communauté de Communes Tarn et Dadou (Gilles Fort)

Les Conseillers communautaires ont été élus au suffrage universel lors des élections municipales de mars 2014. TED avait choisi pour ce scrutin un mode de représentation des communes au sein de son conseil grâce à un accord local : un conseiller pour 1 000 habitants, modalité acceptée en Préfecture. Or, depuis le 09.03.2015, une loi a été votée afin d'encadrer ce type d'accord. Le législateur a prévu que les conseils déjà installés et non conformes aux nouvelles prérogatives pouvaient toutefois continuer de fonctionner selon l'accord local, sauf en cas de nouvelles élections municipales. La nouvelle loi encadrant la répartition des sièges prévoit 1 conseiller communautaire pour 1 500 habitants. Brens passant ainsi de trois conseillers à deux, Cadalen Montants et Labastide de Lévis et Sénouillac passant de deux à un. Tandis que Gaillac et Graulhet voient le nombre de leurs représentants augmenter : Gaillac passe de quatorze à seize et Graulhet de treize à quatorze. Cette disposition devant intervenir avant le 21 juillet, les conseillers ont préféré repousser leur décision et étudier les voies de recours possible. Faute de vote, la nouvelle règle de répartition sera de toute façon applicable à partir du 21.07.2015, les nouveaux élus de Gaillac et Graulhet devront être désignés au sein de leur Conseil municipal avant cette date. Précision : Gaillac et Graulhet devront élire leurs conseillers communautaires sans pour cela respecter la parité.

#### 📍 Commission Assainissement : Gilles Fort

L'appel d'offres a été fait pour la consultation et l'étude préalable au curage du lagunage. Le dossier de consultation a été envoyé à cinq prestataires : L'Artifex (Albi), ETEN Environnement (Nègrepelisse), Valbé (Saur Toulouse) Terralys (Suez Toulouse) et SEDE (Véolia Toulouse)

Nous avons trouvé un agriculteur susceptible de recevoir les boues sur ses terrains en fonction des résultats des analyses.

#### 📍 Voirie, Bâtiments, Environnement : Gilles fort et Bernard Ferret

Le mur de l'école : les travaux de démolition se feront à compter du 7 juillet par l'entreprise 2STP. Les gravats seront utilisés pour boucher des trous sur des chemins ruraux. L'Entreprise Martineau de Montans commencera les travaux le 13 juillet en relation avec 2STP. La Rue des Pavillons sera fermée de l'Agence Postale Communale à la garderie pendant les travaux. Nous avons fait une DICT. Les riverains ont été prévenus et les services publics concernés aussi.

Point sur les travaux des fossés : Ils sont terminés et le prix total est de 6 072 € TTC. Des curages ont été faits en plus : Route de Vieulac et quelques centaines de mètres à Gatens. Il reste aussi à changer une buse sous chaussée au niveau du Passage à Niveau n° 1 Route de Laval. Nous avons fait une DICT.

Aménagement du carrefour VC n° 11 « Côte de Sénouillac »-RD n°3 : Les travaux démarreront le 6 juillet. Les arrêtés de voirie sont faits et transmis à qui de droit. La DICT a été transmise à la mairie par l'Entreprise Fournier. Nous proposons que, le temps des travaux (environ un mois), le Chemin de Ballarand se fasse en montée et nous préconisons la sortie du village soit par l'Avenue des Vignes ou la route de Rivières. Les administrés (environ 45) seront prévenus par courrier.

Diagnostic de sécurité des passages à niveaux : Diagnostic effectué le 18 juin 2015 à 14 heures au PN 1, 3, 13 et 16, en présence de M. Cayre chef du bureau de sécurité routière à la DDT et de M. Paillot spécialiste des passages à niveaux SNCF, ainsi que MM. Ferret et Fort. Suite à l'accident de Haute-Savoie en 2008, le Gouvernement avait décidé d'engager un diagnostic sur l'ensemble des PN ouverts au trafic automobile. Or, en juin 2014, le directeur de FFR informe que 3 % seulement des PN ont été diagnostiqués. Il en reste 104 dans le Tarn. Pour Sénouillac, après la visite, ce que l'on peut dire dès à présent :

- PN n° 1 : quelques remarques sur l'état de la chaussée et sur le grillage aux abords (à la charge de RFF).
- PN n° 3 : des bordures (guides roues en béton) sont à enlever de chaque côté de la chaussée et les signaux (balises J10) sont à réparer.
- PN n° 13 et PN n° 16 : rien à signaler.

Monsieur Cayre nous a encouragés à mettre le secteur de la Route de Laval et de Tessonnières en agglomération. Aucune incidence supplémentaire pour la commune mais un passage de fait à 50 km/heure de l'ensemble du périmètre... Il nous sera transmis un compte rendu de cette visite.

Subvention des routes par le Conseil Départemental : réunion du 22 juin 2015

Mme Corbière-Fauvel et M. Héryn ont invité les maires et adjoints des 18 communes du canton Les Deux Rives à Cadalen. Ils nous ont informés des missions qu'ils ont prises en charge au Conseil Départemental. Mme Corbière-Fauvel s'est positionnée sur les sujets qui touchent aux aides sociales (plus de 53 % du budget du CD) et M. Héryn est président de la Commission Développement, Voirie, Agriculture, Economie, Environnement.

Pour ce qui est des aides FAVIL (Fonds d'Aide à la Voirie d'Intérêt Local), l'aide attribuée au canton Les Deux Rives pour 2015 sera de 230 664 €, en légère diminution par rapport à 2014 (- 3 %). Le montant de la subvention pour Sénouillac sera de 21 489,38 €. pour cette année.

Routes à faire en priorité sur le budget 2015 :

- Chemin Les Maurices (800ml)	17 283,20 €
- Chemin Les Lizes (330 ml)	9 117,68 €
- Lagarrigue (765 ml)	17 051,97 €
- Ravaille (745 ml)	15 950,07 €
- Chemin limite Fayssac VC 42 (190ml)	3 716,77 €
- Installation chantier	627,21 €
TOTAL :	63 746,91 €

Vu le montant total trop élevé, le Chemin Les Maurices ne sera pas fait cette année, sachant qu'une traversée de route est prévue pour installer une borne incendie.

Vitesse au lieu-dit « Las Planes » : Réunion avec M. Borgomano, responsable adjoint du service sécurité et circulation routière et M. Moulis du Conseil Départemental pour faire suite à une demande de la part d'administrés de passer ce tronçon de voie à 70 km/heure. M. Borgomano n'est pas favorable pour cette limitation de vitesse.

Compte rendu de la visite de sécurité de la salle des spectacles le 2 juin 2015 :

Visite effectuée par le Lieutenant Alibert.

Trouver la clé de la boîte qui contient le registre, trouver la clé qui permet de stopper l'alarme (fait). Il faut avoir un registre de sécurité spécial mairie et non pas un registre qui fait à la fois la salle des spectacles et la mairie. On peut aménager un ancien registre et l'affecter spécifiquement à la mairie. L'emplacement du défibrillateur est à revoir. Il serait idéalement mieux placé à gauche en rentrant (au-dessus des caisses jaunes) ou carrément à l'extérieur de la mairie sous le hall. Il est important de ne pas couper le disjoncteur général car le système de charge des lumières « sortie de secours » ne se recharge pas. Il nous conseille aussi de mettre un flash (alternatif) dans les WC pour les malentendants qui serait couplé avec l'alarme. Il faut communiquer le PV de classement anti-feu des rideaux (fait), il faudra sortir l'alarme du placard et fournir la facture de maintenance de la climatisation, contrat passé avec ACEL énergies (fait).

#### ⚡ Compte rendu réunion Syndicat Départemental d'Énergie du Tarn (SDET) Grégory Fabre

Il est avéré, à la suite d'un audit financier, que le SDET manque cruellement de fonds de roulement. Il a été proposé de faire un emprunt de 2,8 millions d'euros.

L'un des projets du SDET serait de créer une infrastructure de recharge pour les véhicules électriques ainsi que des balises.

#### ⚡ Compte rendu réunion SIVU Lézert Vieulac : réunion du 19 juin

Vote du compte administratif : 13 502 € en dépenses de fonctionnement (Ets Borie et Bruel 10 000 € et indemnités du président 1 125 €). En recettes 18 870 € (participation des communes 0,40 €/mètre soit 2 749 € pour Sénouillac-). Donc un résultat de 5 370,40 € en fonctionnement. Report à nouveau en fonctionnement : 36 231,34 N-1 + 5 370,40 = 41 601,74 € affectés au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté) et 12 522,10 € reportés au 001 (excédent d'investissement reporté).

L'étude du diagnostic des deux ruisseaux, rendue le 5 décembre 2014 par le Syndicat Mixte de Rivière Tarn, portait sur l'état des cours d'eau et d'éventuels risques d'inondation. On retrouve les deux verrous qui sont la voie de chemin de fer et la RN 88. Quant aux cours d'eau, l'étude fait apparaître des déchaussements et de l'érosion à certains points précis. L'étude prévoit aussi des projets de travaux à réaliser, comme une meilleure gestion de la végétation en bordure des cours d'eau, le rehaussement du fond du lit par de l'enrochement, la plantation de haies. Pour un montant total de 147 000 € subventionnée à 80 % plus une prise en charge de la part du SMRT (Syndicat Mixte de Rivière Tarn), soit à charge du SIVU 12 450 €. Des devis seront demandés à diverses entreprises.

### **3 – Questions diverses**

⚡ FPIC (Fonds de Péréquation InterCommunal) : 23 171 € en 2015 attribué pour Sénouillac sur une enveloppe de 834 139 € (pour mémoire 17 447 € en 2014). Sont attributaires les ensembles intercommunaux dont l'effort fiscal est au moins de 0,90 (contre 0,74 en 2013 et 0,80 en 2014). Tarn et Dadou, avec un effort fiscal de 1 251 910 en 2015, est bénéficiaire.

⚡ Diagnostic Accessibilité : Le diagnostic accessibilité des ERP, IOP, de la voirie et des espaces publics a commencé le 1<sup>er</sup> juin. Rendez-vous est pris à Sénouillac le 22 juillet. Nous devons désigner un référent accessibilité et envoyer son nom et ses coordonnées à TED qui

se chargera de les transmettre à l'agence Cluzel. Rappel : tout établissement recevant du public (ERP) qui n'est pas aux normes au 31 décembre 2014 doit faire l'objet d'un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP), déposé avant le 27 septembre 2015.

Proposition référent : Bernard Ferret.

⇒ Mise en place du ramassage des emballages recyclables tous les quinze jours : la Commission Environnement de TED a entériné le principe de ramasser le recyclable tous les 15 jours. L'appel d'offres pour l'achat des containers pour adapter le matériel de collecte en supprimant la caisse pourrait être effectif dès la fin de l'année. La diminution des passages des camions sur les routes économise l'usure de la voirie et le carburant. Les containers allègent le travail des agents de collecte du fait qu'ils ne souleveront plus les caisses jaunes.

⇒ Plan Climat Energie Territoriale (PCET) : Rendez-vous est pris avec M. Guenon de Tarn et Dadou le 26 juin pour faire un premier bilan sur l'ensemble des bâtiments et de l'éclairage public.

⇒ Don à l'école : trente bureaux et dix armoires, en provenance de l'internat du Lycée Victor Hugo de Gaillac ont été donnés à l'école de Sénouillac. Ces meubles ont été collectés, acheminés et installés par des parents d'élèves, des élus et des administrés bénévoles.

Egalement, le don d'un photocopieur à l'école en provenance de la Maison des Vins.

Monsieur le Maire remercie chaleureusement de ces dons toutes les personnes concernées.

⇒ Assemblée générale du foot le 12 juin 2015 : Le bilan est plutôt positif avec un club fort de pratiquement 400 licenciés dont 210 jeunes de moins de 20 ans et une centaine de seniors. Pour inscrire les enfants à l'école de football, il est rappelé que l'on peut contacter Laurent Galissier au 06.70.46.46.52. Le bureau recherche aussi des encadrants, et il est envisagé la création d'une section de foot-loisirs qui jouera le vendredi soir sur le terrain de Sénouillac. Contacter Cédric Calmettes.

Séance levée à 23h15.

Prochain Conseil municipal le jeudi 30 juillet 2015 à 20h30.

<b>FERRET Bernard</b>	<b>FORT Gilles</b>	<b>FABRE Grégory</b>	<b>FONVIELLE Lorraine</b>	<b>MALBERT Corinne</b>
<b>DURIEZ Christine</b>	<b>SOUQUIÉ Jean-Luc</b>	<b>CLASSINE Vincent</b>	<b>BISTES Emmanuel</b>	<b>PLAGEOLES Marie-Thérèse</b>